

RAPPRT N° 05/5-21.
au Conseil Municipal

OBJET

BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2004
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES.

Pour assurer la police des funérailles et des lieux de sépulture, le Député-Maire dispose du service des pompes funèbres. Cependant, l'ensemble des prestations effectuées par la Commune est retracé dans le Budget autonome de la Régie des Affaires Funéraires.

I. LA REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES

La Commune a créé une régie dotée de la seule autonomie financière par Délibérations n° 99/2-34 et n° 99/2-35 du Conseil Municipal en séance du 24 mars 1999 regroupant les prestations de fossoyage et diverses prestations assurées par le Centre Funéraire (crémation, chambre mortuaire, casiers frigorifiques...).

Cependant, la Régie des Affaires Funéraires reste soumise à l'autorité hiérarchique du Député-Maire et de l'administration communale, et dispose d'un Budget autonome retraçant les recettes et les dépenses liées à l'activité du service.

Le Budget Annexe des Affaires Funéraires est en déficit depuis sa création, la participation des bénéficiaires ne correspondant pas au coût des prestations.

La contribution de la Commune au Budget Annexe des Affaires Funéraires est indispensable pour permettre une présentation en équilibre. Par ailleurs, de plus en plus de familles faisant appel au service du Centre Funéraire, l'augmentation des recettes qui en découlera aura pour conséquence une baisse de la subvention municipale. A noter que, depuis le 1er janvier 2003, le coût de la prestation de fossoyage s'élève à 124,00 euros.

II. ACTIVITE DU SERVICE DES AFFAIRES FUNERAIRES EN 2004

Le nombre des agents s'élevait à 35 en 2004.

Ce personnel doit faire face à diverses opérations pour les Cimetières de l'Est, de Prima, de Sainte-Clotilde, du Brûlé, de la Bretagne et de Saint-François.

RAPPORT N° 05/5-21

568 inhumations ont été effectuées en 2004.

Le fossoyage des tombes a été réalisé par 16 fossoyeurs.

Les prestations du Centre Funéraire depuis 2001

	CREMATION		COLUMBARIUM	
	Résidents	Non résidents	Résidents	Non résidents
2001	73	138	18	6
2002	105	190	30	7
2003	96	188	27	16
2004	108	219	27	21

S'agissant du Crématorium, 327 crémations (résidents et non résidents) ont été réalisées en 2004.

On obtient un total de 895 opérations funéraires (inhumations et crémations) et donc une moyenne de plus de 2 opérations par jour, y compris week-end et jours fériés (857 opérations funéraires en 2003).

On constate que depuis 2001 le nombre des prestations assurées par le Centre Funéraire est constamment en progression.

III. SITUATION FINANCIERE EN 2004

Les recettes et dépenses depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes	1 453 329,86	1 760 625,61	104 796,54	342 587,83	230 414,28
Dépenses	- 1 119 725,14	- 1 366 453,80	104 005,69	319 017,48	252 296,21
Résultat	333 604,72	394 171,81	790,85	23 570,35	- 21 881,93

Le Budget des Affaires Funéraires a été créé en 1999, mais n'a été opérationnel qu'en 2000.

En 2000 et 2001, seule une partie des dépenses a été prise en compte, d'où deux excédents pour 111 000,00 euros recensés à la Commune en 2002.

BP 2003 voté pour 217 000,00 euros avec une subvention de 62 000,00 euros contre 72 000,00 euros en 2002 et 77 000,00 euros en 2001.

RAPPORT N° 05/5-21

Toutefois, en janvier et février 2003, plusieurs opérations tant en dépenses qu'en recettes n'ont pu être rattachées à l'exercice 2002, et ont dû l'être à l'exercice 2003, ce qui a gonflé les montants de cet exercice.

L'excédent de 23 570,00 euros est fictif, puisque les recettes 2003 incluent la participation de la Commune, à hauteur de 60 000,00 euros.

Le Budget des Affaires Funéraires reste déficitaire bien qu'une augmentation progressive des recettes soit constatée chaque année. Depuis 2001, la subvention d'équilibre diminue progressivement (en 2001 : 77 611,79 et en 2004 : 53 200,00). D'une année sur l'autre, la participation de la Commune est en baisse.

La Régie chargée de la gestion des Cimetières et du Crématorium est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. A la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif, pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion, pour ce qui est du comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2004 s'équilibraient à la somme de 263 070,35 euros pour la Section d'Exploitation.

Pour l'exercice 2004, l'exécution du Budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, se traduit par un résultat d'exploitation de 1 688,42 euros.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de la Régie des Affaires Funéraires pour l'exercice 2003.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/5-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005**

OBJET

**BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2004
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 7 juin 2005, en application de l'Article L. 1413-1 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-21 du Député-Maire ;


Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre SERVEAUX, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)**

Prend acte du bilan/ rapport d'activité 2004 de la Régie des Affaires Funéraires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 1^{er} JUL. 2005

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

Service des cimetières

1/2

Bilan d'activité de janvier à mai 2005

CENTRE FUNÉRAIRE

	Résident	Non résident	Total
Entrée de corps			261
Crémation	45	82	127
Columbarium	13	8	21

Pour information
36 crémations faites dans les astreintes

Les versements du régisseur du centre funéraire

	Chèque	Numéraire	Total
Versement du 08-02-05	8 030.05	564.05	5 594.85
Versement du 02-03-05	8 033.74	2 008.06	10 041.80
Versement du 06-03-05	8 075.22	2 039.75	10 114.97
Versement du 03-05-05	11 366.55	853.71	12 220.26
Versement du 27-05-05	6 311.36	1 164.71	7 476.07
Total	38 817.67	6 630.28	45 447.95

LES CIMETIÈRES

212

(L'Est, Sainte-Clotilde, Primat, Bretagne, St-François, Brulé)

- Inhumation

Cimetière	Tombe	caveau	Total
L'Est	83	18	101
Ste-Clotilde	29	1	30
Primat	95	1	96
Brulé	2		2
Bretagne	3		3
Total	212	20	232

- Entretien général des cimetières

Enlèvement des déchets en.m3 (fleurs, Croix, Gravats)

Cimetière	1 mois	6 mois
L'Est	120	720
Ste-Clotilde	60	360
Primat	210	1440
Total	390	2520

Le nettoyage des cimetières a été fait de janvier mai sur les 3 cimetières avec :

- 3 CES
- 5 Agents d'entretiens
- 5 Fossoyeurs

L'élagage des arbres

Opération sur une semaine dans le cimetière de Primat avec 4 fossoyeurs

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 24/6/2005
En annexe à la Délibération N° 0575-21

LE MAIRE

Fitoria

